



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

21/03/2024

**AFFICHEE LE :**

21/03/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 26

VOTANTS : 27

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
DES DÉLIBÉRATIONS**

28/03/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 27 mars , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTS** : Laetitia POTTIER-DESHAYES, Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**SUBVENTION D’UN PROJET SCOLAIRE DE L’ÉCOLE LANGEVIN****DELIBERATION N° DELIB-2024-030**

RAPPORTEE PAR : Madame Axelle MORINEAU

L'École Langevin a présenté une demande de subvention pour un projet de séances de char à voile à Asnelles en juin 2024.

Ces séances consistent en quatre jours de char à voile à Asnelles pour trois classes de CM1-CM2, soit 63 enfants.

Son coût global est estimé à 7 206,00 euros TTC.

Après prise en compte de la participation de l'association des parents d'élèves et de la caisse de l'école, le reste à charge pour les parents serait de 66 € pour les quatre jours.

Conformément à la volonté de cohérence dans le calcul des subventions accordées par la ville pour les séjours et projets scolaires des écoles, en modulant la participation de la Ville en fonction des quotients familiaux, il est proposé la participation de la Ville sur le reste à charge des familles suivante :

Quotient familial	% de prise en charge du coût famille
De 0 à 320 €	53 %
De 320,1 à 620 €	47 %
De 620,01 à 960 €	29 %
De 960,01 à 1200 €	15 %
De 1200,01 à 1500 €	6%

Par conséquent,

Après consultation de la Commission Education, enfance, jeunesse du 11 mars 2024,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ADOPTER** le principe de financement du projet de char à voile 2024 pour les trois classes de CM1-CM2 de l'école Langevin de Mondeville tel que présenté ci-dessus,
- **D'ATTRIBUER** à la caisse de l'école du groupe scolaire Langevin une subvention pour un montant calculée en fonction du quotient familial tel que décrit ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**